

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 28 décembre 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

Yves TERLAT, Maire

**N°534/2022
ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société TRBA chargée de réaliser le raccordement d'un assainissement unitaire rue Desprez Demeester à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures d'interdiction de circulation (sauf riverains) seront appliquées pendant la période du 9 janvier au 7 février 2023 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les véhicules seront déviés par les rues suivantes :

- Emery Bulcourt
- Charles Ramond
- Route de Lille
- Chemin de Vermelles

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société TRBA chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur Le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Madame La Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur Le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur Le Directeur du Service Technique de la Ville,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ
Le Maire
Yves TERLAT
Arlette SOLFET

